

Mieux vivre notre ville.

La propreté, la salubrité, la sécurité, la tranquillité... autant d'éléments importants de notre qualité de vie mais qui au quotidien sont souvent mis à mal par de nombreux dérangements publics qui nuisent à l'intérêt général et à l'attractivité de notre cité. Parmi ces priorités, la ville de Saint-Ambroix souhaite améliorer le cadre de vie qui est le nôtre, notre cadre de ville.

Le respect des règles de civilité sur l'espace public, notamment en matière de tranquillité publique et de propreté constitue une attente forte des Saint-Ambroisiens, mieux y répondre est un engagement majeur de la mandature.

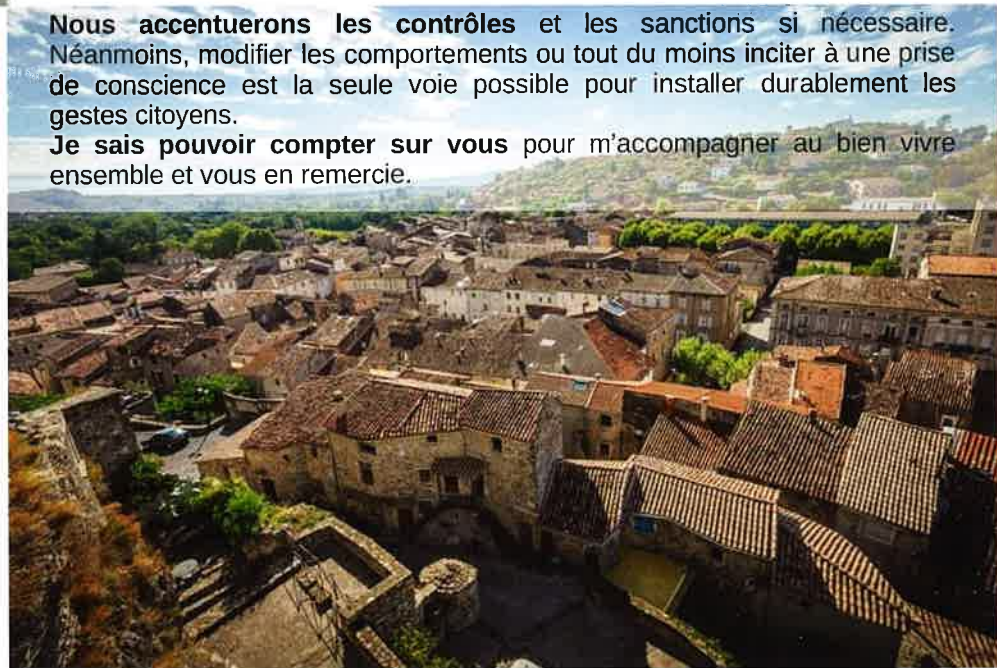
Disons-le, les incivilités sont une plaie de notre société moderne : un fléau quotidien qui pèse lourd dans les finances de la collectivité.

Un mégot jeté dans la rue, une poubelle sortie à 8h00 en partant au travail, un vieux magnétoscope quand ce n'est pas un frigo déposé ni vu ni connu au pied du container... des déjections canines non ramassées, pas de quoi fouetter un chat me direz-vous ? Pourtant, répétés quotidiennement, ces gestes irrespectueux, commis par une minorité, mais qui pénalisent l'ensemble des habitants ont un prix. La ville a sorti sa calculatrice : l'incivilité coûterait 300.000 € par an au contribuable Saint-Ambroisien.

En conséquence, une tolérance zéro impose en contrepartie de donner les moyens aux citoyens pour favoriser les bons comportements : déchetterie, solution de ramassage des encombrants et déchets verts, mobiliers à déjections canines... Nous allons optimiser les équipements et les services dans tous les domaines de la salubrité publique.

Nous accentuerons les contrôles et les sanctions si nécessaire. Néanmoins, modifier les comportements ou tout du moins inciter à une prise de conscience est la seule voie possible pour installer durablement les gestes citoyens.

Je sais pouvoir compter sur vous pour m'accompagner au bien vivre ensemble et vous en remercie.



Le mot du Maire Jean-Pierre De FARIA

PERMANENCES DES ÉLUS

Jean-Pierre DE FARIA

Maire, sur rendez-vous

1^{er} adjoint, **Fabrice CHANEL**

Lundi après-midi

2^e adjoint, **Jean PANSIER**

Vendredi matin

3^e adjoint, **Carine GALOFRE**

Sur rendez-vous

4^e adjoint, **Dany RIEUX**

Sur rendez-vous

5^e adjoint, **Marc MATHIEU**

Mardi matin

6^e adjoint, **Georges BERNABÉ**

Mercredi matin

Par délégation, **Christelle ROUSSEL**

Conseillère Municipale, sur rendez-vous

Informations consultables
sur le site de la ville.

www.saint-ambroix.fr

Publication de la Mairie de Saint-Ambroix

Comité de rédaction

J.P. De Faria, D. Rieux, L. Serra

Réalisation, diffusion :

COM 30500 - Édité à 2.500 ex.



Bien vivre ensemble

nécessite une forte implication de chacun de nous,
dans le **RESPECT DES AUTRES !**

A la demande de la municipalité, le Conseil des Sages a réalisé une étude sur les nuisances et les incivilités dont est victime notre ville, et suggéré des solutions pour y remédier.

Après avoir lancé une grande enquête auprès des habitants sous forme d'un questionnaire, le CDS a remis un rapport à M. le Maire, détaillant les solutions qu'il préconise, en intégrant les suggestions des habitants, et une évaluation des coûts. La synthèse des résultats montre que les Saint-ambroisiens doivent adopter les bons gestes.



Nos poubelles débordent.

QUE FAIRE ?
DÉPOSEZ DANS LES P.A.V.
(Points d'Apport Volontaires)

Compactez les emballages, les papiers, le verre qui seront ensuite recyclés. **17 lieux de dépôts** sont à disposition dans la ville.



Colonne à textile

N'OUBLIEZ PAS D'UTILISER LES COLONNES TEXTILES

pour : vêtements, linge de maison, chaussures, peluches. (rue Hélène Boucher, Berguerolles, Carrefour, terrain Guiraud, à côté de l'ancienne gendarmerie)



HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES :

APPELÉZ LES ENCOMBRANTS pour une collecte à domicile de vos meubles, appareils électroménagers, ordinateurs... Prenez rendez-vous au : 04 66 61 32 93



LES PILES, LES AMPOULES ET LE PETIT ÉLECTROMÉNAGER

peuvent être déposés dans les grandes surfaces (ne pas les jeter avec les ordures ménagères : produits toxiques) collecteur de piles en mairie.



PROPRETÉ DES LIEUX : non coupables mais responsables !

Les corbeilles à papiers installées le long des trottoirs ne sont pas prévues pour recevoir les sacs d'ordures ménagères, ou tout autre objet encombrant...

COMPOSTEZ VOS DÉCHETS VERTS

dans votre jardin ou dans des composteurs (en vente à la Communauté de communes)

DÉPOSEZ VOS CARTONS

(propres et pliés) le mardi matin et le vendredi matin en centre ville (en même temps que le ramassage pour les commerçants)

AMENEZ À LA DÉCHETTERIE

de St Victor de Malcap : les objets volumineux, les gravats, les appareils électroménagers, les produits toxiques... Accès gratuit du mardi au samedi : 8h30/12h - 14h/17h
lundi : 14h/17h - Tél : 04 66 24 36 90



Les crottes de nos amis les bêtes doivent être ramassées et déposées dans les poubelles.

Des bornes de propreté avec distributeur de sachets sont à votre disposition dans plusieurs quartiers de la commune. En cas de non-respect, les personnes s'exposent à une amende de 68 € (article R631-2 du code pénal)





TOILETTES PUBLIQUES SOUILLÉES

Et pourtant, elles sont régulièrement nettoyées... Il ne tient qu'à nous qu'elles restent propres !



Par arrêté municipal, les habitants sont tenus de nettoyer devant leur porte : balayer les trottoirs, tailler les haies, déneiger, désherber (les produits chimiques sont interdits).

Dans le but d'embellir la commune et sous réserve expresse de la municipalité, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous !

DÉGRADATIONS DE BIENS PUBLICS

Jeux d'enfants détruits, clôtures renversées, containers incendiés, bancs cassés, murs tagués... Ces dégradations ont **UN COÛT IMPORTANT** pour la commune supporté par nous tous, les habitants !!



NUISANCES SONORES

(Aboiements, cris, musique, engins de jardinage, de bricolage etc...) peuvent être sanctionnées de jour comme de nuit si elles sont excessives.

L'usage d'appareils trop bruyants n'est toléré (dans le respect de la tranquillité des voisins) que, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

PROLIFÉRATION DES CHATS

La stérilisation est la seule méthode efficace pour lutter contre la prolifération et les nuisances dues aux chats errants. (miaulements lugubres, jets d'urine, bagarres...)

C'est pourquoi la municipalité soutient l'association Chat'ouille en vue de stériliser les chats abandonnés. La présence de points de nourrissage, maintenus propres, est indispensable pour le repérage et la capture des animaux.



Pour lutter contre les contagions et la surpopulation, LA STÉRILISATION EST LA SEULE SOLUTION



CIRCULATION ET STATIONNEMENT VITESSE JUGÉE EXCESSIVE

La municipalité a installé plusieurs radars pédagogiques incitatifs. (Vivaraise, Berguerolles, Faubourg du Paradis, route d'Uzès).

Rappel : Vitesse limitée à 30 km/h dans tout le centre-ville (Pont de la gare, Pont de la Cèze, Rond-Point de Berguerolles).

CONTRÔLES DE VITESSE

La police municipale procède régulièrement à des contrôles aléatoires de vitesse à l'aide de radars, jumelles.

RALENTISSEURS

Après constat de vitesse excessive dans certains quartiers, des ralentisseurs vont être installés. - **Stationnement** : La municipalité matérialise actuellement les places de stationnement autorisé en centre-ville. En dehors de ces emplacements le stationnement est donc interdit et sanctionné ! **Respectez les emplacements pour handicapés et les arrêts minute...** Pensez à votre disque de stationnement obligatoire sur les arrêts minutes.

MIEUX VIVRE MA VILLE

L'importante liste des incivilités constatées à différents niveaux ne pourrait tenir dans cet espace. Il est pourtant nécessaire d'en aborder ici quelques unes qui nous préoccupent particulièrement, en commençant par les plus graves : dégradations en général de tout ce qui peut être abîmé en actes gratuits aux frais des contribuables, mais aussi de vols de fleurs ou de matériel au Gymnase, jusqu'aux indignes larcins au cimetière.

L'incivilité, c'est aussi le triste comportement de cracheurs arrogants au pied des passants, des tenues et des comportements parfois douteux qui ne valorisent pas l'image de notre ville. A noter aussi les stationnements sans-gêne sur les trottoirs (gare à la mise en place d'une éventuelle fourrière)

L'incivilité plus passive mais tout de même responsable, passe aussi par une non-prise de conscience sur les questions animales. Par exemple, favoriser la prolifération des pigeons en les nourrissant, est en effet la première des causes de leur regroupement dans certains quartiers en créant une véritable nuisance urbaine, car les pigeons peuvent causer des dégâts importants dans les immeubles.

Et puis, il y a les rats qui occupent des immeubles, faute d'entretien et propreté élémentaire malgré les campagnes de dératisation.

L'équipe de nettoyage de la ville fait un travail remarquable chaque jour, mais chaque Saint-Ambroisien détient sa part de responsabilité dans les gestes simples de la vie, pour atteindre un jour l'accessible étoile de bonne conduite.





Réception du chantier de la station de surpression de la Vivaraise



État de la piscine après les travaux de rénovation en apportant une touche de couleurs égayant l'ensemble.

Le 28/05/2018 le chantier de réhabilitation de la station de surpression de la Vivaraise a été réceptionné. Réalisés par la société Canonge et sous la maîtrise d'œuvre du cabinet CEREG, ces travaux ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que le Conseil Général du Gard.

Mr MATHIEU, président de la régie des Eaux de Saint Ambroix précise que cette réhabilitation s'inscrit dans une politique de restauration et d'entretien du patrimoine de la Régie des Eaux pour un meilleur service rendu aux abonnés.



État de la piscine avant les travaux de rénovation.



D'importants travaux de peinture ont été réalisés à la Maison des Associations.



Salle LE TREMPLIN : Mise en sécurité par Système de désenfumage.



La Commune a investi dans une épareuse pour maintenir la propreté à moindre coût.



Réunion de quartier à la rencontre et l'écoute des Saint-Ambroisiens.



Travaux visant à réaménager l'espace enfants à la Maison des associations.



Nous nous réjouissons de constater les efforts faits par certains commerçants pour améliorer l'aspect de leur établissement. Nous ne pouvons que les encourager dans ce sens en espérant qu'ils feront des émules au profit d'une certaine élégance de notre cité.



Le Travail réalisé par nos équipes mérite le respect de tous.

EVENEMENTS DANS LA VILLE

Inauguration de la nouvelle Gendarmerie le 24 mai 2018 avec Monsieur Gérard COLLOMB - Ministre de l'intérieur.



Inauguration des Jardins de la Cèze (EHPAD) le 15 mai 2018



Cette année encore et plus fort, pour la 4^e édition du Printemps de la Sculpture à l'Espace Guiraud le 9 mai 2018



Le Centre de Secours des Sapeurs Pompiers a fêté son 70ème anniversaire au Tremplin le 14 avril 2018



Denis BOUAD Président du Département du Gard, Laurent NOE Directeur Académique de l'Éducation nationale du Gard, Olivier MARTIN Président de la Communauté de Commune Cèze-Cévennes, Jean-Pierre De FARIA Maire de Saint-Ambroix, Vice-Président de la Communauté de Communes Cèze-Cévennes, ont inauguré la réhabilitation du collège "Armand Coussens" le mardi 15 mai 2018

Réouverture de la piscine



Du lundi au vendredi de 13h à 19h le samedi de 13h à 18h
 Fermeture exceptionnelle les 14 juillet et 15 août
 Tarifs - Ticket à l'unité : 3,50 € - Carnet de 10 tickets : 30 €
 Gratuit pour les moins de 5 ans.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

LE DÉBROUSSAILLAGE DES TERRAINS

Pour lutter contre la propagation des feux de forêts, protéger les habitations et faciliter le travail des pompiers, **il peut être obligatoire de débroussailler son terrain**.

EN PRÉVISION DE L'ÉTÉ :

Élaguez vos arbres et arbustes

Éliminez vos déchets végétaux (branchages, herbe coupée...)

Ratissez bien les sols (aiguilles de pins, feuilles mortes...)

Pour savoir si vous êtes concerné par une obligation de débroussaillage, renseignez-vous auprès de votre mairie.



MINISTÈRE DE L'ÉCARTOIR

Office France | Ambroix France | Ambroix France | www.ambroix.fr

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

1 juillet - Salon de l'arme ancienne

7-8 juillet - Salon Minéraux et Fossiles

10 juillet - Festival Hip-Hop itinérant

13-14 juillet - La Légende du Volo Biou

14 juillet - Course pédestre J. Mandon

18-19-20 juillet - Grand Prix de Pétanque de la Ville

19 juillet - Concert Maurice André

26 juillet - Concert Gipsy

27 juillet - Cinéma en plein air (Cour MDA)

3-4-5 août - Fête de la Moule

4 août - Bal des pompiers

4-5 août - Brocante

5 août - Foire aux vins

11 au 15 août - Fête de 15 août

23 août - Concert Gipsy

24 août - Cinéma en plein air (Cour MDA)

31 août - Concert de Cristal par Michel Deneuve

1 septembre - Pique-Nique Citoyen



PERMANENCE MÉDICALE

au Centre de Santé Place de l'Esplanade à Saint-Ambroix.

Un médecin de garde est présent toutes **les nuits** (du soir 20h à 8h le matin), tous **les week-ends** et **jours fériés**

Pour joindre le médecin de garde et obtenir une consultation, **il faut appeler le 15** qui assure la régulation des appels nécessitant le recours à un médecin.

Le médecin de garde peut assurer tout type de consultation médicale à l'identique du médecin traitant ainsi que de la petite chirurgie (sutures de plaies, notamment). Il a une formation spécifique pour l'urgence (Médecin Correspondant Samu) reçoit les patients sur le Centre de Santé de Saint-Ambroix, et peut effectuer des visites à domicile, des urgences extrêmes à domicile et sur la voie publique, en collaboration avec le SDIS de Saint-Ambroix et le SAMU 30.